

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Autorisation d'occupation temporaire pour la restauration sur le site de l'Hôtel du Département

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

- A autorisé la signature de la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) annexée au rapport avec la société DALTYS SUD pour une activité d'exploitation d'appareils de distribution automatique et d'un espace cafétéria sur le site de l'H.D.13 à compter de février 2016 pour une durée de trois ans renouvelable une fois pour la même durée par reconduction expresse.

Les redevances sont établies ainsi qu'il suit :

- redevance forfaitaire annuelle de 5 000 € correspondant à l'espace cafétéria ;
- redevance annuelle de 5 % du chiffre d'affaires réalisé sur la distribution automatique.

Les recettes afférentes, estimées à 15 000 €, seront créditées au budget :
Programme 10016, Opération 2011-1000038, Imputation budgétaire : 70-0201-7083.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée